

Présenté par : Raymond Leon

Résumé

Cette solution permet la représentation locale de même que la représentation proportionnelle, simple à comprendre et facile à mettre en œuvre. Plus important encore, je crois qu'il y a de bonnes raisons d'appuyer cette proposition, et les voici :

a) Il doit y avoir une représentation locale. Pour que le gouvernement puisse fonctionner efficacement, il ne doit y avoir qu'un seul candidat.

b) Ce mode de représentation donne une voix aux parties fortement minoritaires, proportionnellement à l'appui reçu.

Fonctionnement

Il y a deux types de représentants : les représentants locaux (type 1) et les représentants extérieurs (type 2). Pendant une campagne électorale, les électeurs votent pour une seule personne uniquement à partir d'une liste de candidats. Le candidat qui obtient le plus de votes dans une circonscription devient le représentant local.

Si la proportion du vote populaire ne correspond pas au nombre de sièges obtenus par les différents partis politiques, d'autres sièges extérieurs qui ne sont pas associés aux circonscriptions sont ajoutés jusqu'à ce que les sièges soient répartis proportionnellement au pourcentage du vote populaire. Les représentants extérieurs ne sont pas associés à une circonscription donnée, mais ils peuvent siéger au Parlement et prendre part aux discussions. Ils sont nommés par leurs partis.

Exemple

La carte électorale compte 100 circonscriptions, chacune étant composée de 120 électeurs. La répartition des 12 000 votes se fait de la façon suivante :

Parti A : 40 % (4 800 votes) des votes dans l'ensemble du Canada

Parti B : 30 % (3 600 votes)

Parti C : 20 % (2 400 votes)

Parti D : 10 % (1 200 votes)

En raison de la répartition géographique des votes, les représentants de type 1 peuvent être affectés de différentes manières dans l'ensemble du pays, ce qui aurait des répercussions sur la répartition des représentants de type 2. Envisageons les situations suivantes :

Premier scénario

Le parti A remporte la totalité des circonscriptions dans l'ensemble du pays, car dans chaque circonscription, 48 électeurs ont voté pour le parti A, 36 pour le parti B, 24 pour le parti C et 12 pour le parti D. Le parti A aurait donc 100 représentants locaux siégeant au Parlement. Puis, afin de rendre la représentation proportionnelle, 150 candidats extérieurs sont nommés par les différents partis. Le Parlement compte donc 250 sièges. Le parti A a maintenant obtenu 40 % de la totalité des sièges au Parlement, ce qui reflète la proportion des votes qu'a obtenue ce parti. Le parti B, avec 30 % des votes, obtiendrait 75 sièges, soit $30\% \times 250$. Puisque le parti C a recueilli 20 % des votes, il obtiendrait 50 sièges de type B. Le parti D, quant à lui, en obtiendrait 25.

Deuxième scénario

Le parti A obtient 40 % des votes dans l'ensemble du Canada, le parti B en recueille 30 %, le parti C, 20 %, et le parti D, 10 %, mais cette fois, les votes sont répartis différemment sur le plan géographique.

Le parti A recueille un large appui dans tout le pays et obtient 48 votes dans chaque circonscription.

Le parti B recueille 72 votes dans 50 circonscriptions et sort vainqueur dans 50 circonscriptions.

Le parti C obtient 72 votes dans 33 circonscriptions et 24 votes dans une seule circonscription (Westdale). Le parti C remporte la victoire dans 33 circonscriptions.

Le parti D obtient 72 votes dans 16 circonscriptions, et 48 votes dans une seule circonscription (Westdale). Le parti D l'emporte dans 16 circonscriptions.

Le parti A est à égalité avec le parti D dans une circonscription, et ce, même s'il a obtenu 40 % du vote populaire. La façon dont le bris d'égalité se produit n'est pas essentielle dans ce scénario, mais le parti A offre gracieusement au parti D de lui céder la circonscription. Le parti A se retrouve avec aucun candidat local dans ces élections. Voici la répartition définitive des sièges locaux :

Parti A : 0

Parti B : 50

Parti C : 33

Parti D : 17

Le parti A obtient 66 sièges, et le Parlement compte 166 sièges pour cette session.

Discussion

L'équité est le but du système électoral et cet objectif devrait être la répartition du pouvoir proportionnellement à la composition de la société. Cette proposition résout le problème de la représentation locale dans le cadre d'un processus électoral. Ce système n'est pas plus complexe que le système de vote actuel et, en fait, le vote a lieu de la même façon qu'avant. C'est l'interprétation du sens du mot « vote » qui diffère.

En comparaison avec le système uninominal à un tour où les opinions fortement minoritaires ont reçu moins de poids que la proportion de leurs défenseurs, ce système permet aux partis minoritaires de s'exprimer. Cela doit être perçu comme un avantage, car le pays qui a accès à la meilleure information de son peuple sera en mesure de mieux gouverner celui-ci. Même s'il s'agit d'un facteur infime, à long terme, il y a de fortes chances qu'un changement vers la représentation proportionnelle place le Canada dans une meilleure position par rapport à d'autres pays qui ne sont pas dotés d'un système de représentation proportionnelle, car il aura un portrait plus réaliste des préoccupations de ses citoyens.

En outre, un gouvernement national doit rendre des comptes à l'échelle locale, et je crois qu'il ne peut y avoir qu'une seule voix provenant d'une circonscription. S'il y en avait deux, comment les décisions seraient-elles prises si les deux candidats avaient des opinions divergentes? Il doit y avoir un seul candidat provenant d'une circonscription.

Une seule critique à l'égard de ce système : les représentants extérieurs ne sont pas élus. Toutefois, en y regardant de plus près, on réalisera que bien que cette opinion soit digne d'attention, il est important de reconnaître que ces représentants extérieurs sont d'une certaine façon élus indirectement et, qu'en définitive, ils ont une obligation de rendre compte auprès des gens qui peuvent exercer un contrôle sur leur nombre. Envisagée autrement, une réforme électorale vise à donner une voix à celles et ceux qui autrement ne seraient pas portés au pouvoir. Ce système leur donnerait cette voix.

